



Actualité des peintres officiels de la marine, un corps de la marine créé en 1830

Jacques Rohaut

Président de l'association des Peintres officiels de la Marine

Aujourd'hui, les Peintres officiels de la Marine (POM) sont au nombre de 42. Ce corps de la Marine, riche de plus de 250 nominations depuis sa création, est l'héritier d'une puissante tradition française, née sous Louis XIII, dont la permanence de l'aventure artistique se poursuit.

Ils ont un point de vue sur le monde, une tradition de « métier », le monde de la mer pour inspiration et la beauté pour guide.

Notre doyen Michel King est nommé en 1973. Cette référence permet de dater les principales évolutions concrètes, pour certaines tout à fait nouvelles, de notre corps depuis près de 50 ans. La nomination des femmes : la première le fut en 1995, c'est Christiane Rosset. Comme les hommes, elle a embarqué souvent et avec enthousiasme jusqu'aux Kerguelen. Pourtant, un tel embarquement est particulièrement exigeant.

C'est un des aspects de notre actualité que ces nominations. Hélène Le-grand, la dernière, l'a été en 2018 à la suite du 44^e Salon de la Marine. Elle est la sixième. Six sur 42, c'est un pourcentage à peu près équivalent à celui des femmes dans la Marine. Bien sûr, sélectionnées parmi tous les candidats à l'occasion des prochains salons de la Marine, organisés tous les 2 ou 3 ans, leur nombre ne manquera pas de croître.

L'expérience des POM

La pyramide des âges de notre corps est le résultat des progrès de la médecine et s'explique par la nécessité d'avoir réalisé un cursus honorable pour être nommé. C'est pourquoi, nombre d'entre nous a plus de 60 ans. Le titre est aussi voulu par la Marine comme une récompense prestigieuse.

Les peintres nommés ne peuvent donc pas être des débutants. Nommer des peintres trop jeunes et trop nombreux, conduirait à une inflation du nombre de POM. Mais, certainement, oublier l'âge des candidats aboutirait à la sclérose du corps. C'est un équilibre difficile à réaliser. Nous sommes de fait nommés à vie, et, c'est essentiel au prestige du corps. Sauf atteints par la maladie, les peintres ne prennent pas leur retraite et souhaitent mourir devant leur chevalet.

En 1997, Christoff Debusschère était le benjamin, nommé à 35 ans, comme l'illustre Brevet qui a vécu jusqu'à 104 ans. Aujourd'hui, c'est Olivier Desvaux nommé au même âge, en 2018.



Tonnerre de Brest, Huile sur toile 2018, 97X130

L'âge est toujours un défi dans un monde où tout bouge si vite.

Grâce à la Marine, à leur réputation personnelle et à l'association qui les réunit, les peintres ont ensemble, s'ils le souhaitent, ou individuellement, car



ils n'ont aucune obligation, de multiples activités qui contribuent au rayonnement de leur corps et à celui de la Marine.

La variété artistique des peintres de la Marine est une constante du passé. Les peintres officiels de la Marine, par le poids traditionnel de leur présence au jury de nomination et la Marine, doivent prendre garde à ce que la variété ne consiste pas seulement à varier les métiers mais plus l'expression artistique.

Les divers métiers des POM

Une des tendances de ces 45 dernières années c'est l'apparition progressive de divers métiers, que l'on pourrait classer en « sections » comme à l'Académie des Beaux-Arts. Ce classement n'existe toutefois pas chez nous! Les peintres sont, encore aujourd'hui, très largement majoritaires.

- Un graveur Pierre Courtois (1993) {les chiffres correspondent à l'année de nomination} qui pose sa plaque (de cuivre) et a glace devant son sujet !

Plusieurs illustrateurs à l'expression artistique très différente.

- Marc Berthier (1991) connu et reconnu grâce à ses multiples illustrations et ouvrages publiés.
- Jean-Pierre Arcile (2012), de l'Île aux Moines, qui peint aussi,
- Nicolas Vial (2008) dessinateur de presse. *Le Monde* puis *Le Figaro* ont bénéficié de son imagination, de ses talents d'illustrateur, et aussi de peintre avant le « 1 ».
- Michel Bernard (1987), un aquarelliste ;
- Jacques Coquillay (1995) sculpteur et en même temps pastelliste,
- Jean Lemonnier (2005) grand voyageur, sculpteur animalier ;
- une céramiste Sylvie du Plessis (2012) ;
- un peintre sculpteur, Anne Smith (2008), auteur d'un excellent livre récent ; succès de libraires : « L'Etoile au soleil de minuit ».
- Le premier photographe est un ami de Robert Doisneau, Dieuzaide en même temps peintre.
- Jean-Marie Chourgnoz (1983), disparu au début de l'année 2019 ;
- Yann Arthus Bertrand (2005) ;
- Jean Gaumy (2008) cofondateur de l'agence Magnum, membre de l'Institut comme Yann Arthus Bertrand -Jacques Perrin (2015), premier cinéaste, enfin Thierry des Ouches (2018).

Ils ne sont pas des photographes de reportage, mais, bien des artistes ayant un point de vue artistique sur la représentation du monde qu'ils expriment par leurs clichés. Leur présence dans ce corps se justifie de ce fait. Elle ne doit pas être la manifestation d'une diminution d'intérêt pour la peinture, due

à un marché de l'art qui perturbe la considération pour la peinture contemporaine, dite classique.



Anne Smith, *Le cargo* - Huile sur toile 2019

Manquent sûrement aux POM, des artistes de la « bande dessinée », devenue à n'en pas douter, une branche des arts plastiques. Grâce à une formation souvent impitoyable, ils peuvent exprimer tous leurs talents avec une virtuosité qui fait maintenant défaut aux peintres débutants, privés de tout apprentissage par esprit doctrinaire depuis 1968. Ils doivent « s'exprimer » mais sont privés des armes pour le faire.

POM, c'est aussi un statut réglementaire

Ce corps, c'est notre spécificité. Cette institution, unique au monde, a été créée en 1830 sous Louis-Philippe par l'inscription à l'annuaire de la Marine de deux peintres : Crépin et Gudin. Après 1830, il n'y a pas eu de règlement, le premier texte sur le statut des peintres date de 1919. C'était étrange pour une institution militaire. Le dernier texte important publié est du 2 avril 1981, un peu actualisé en 2005. Ce texte évoque dans son titre le statut



des peintres officiels des armées avec quatre spécialités. Il n'a pas réellement créé une unité de statut puisqu'il n'a pas modifié ou supprimé le corps des peintres de la Marine.

La qualité et la renommée des peintres nommés ont donné son prestige à ce corps intimement lié de ce fait à la Marine et aux marins.

Les peintres sont nommés par le Ministre de la défense, à la suite d'un long processus, sur proposition d'un jury présidé par un officier général, nommé par le Chef d'Etat-major de la Marine. Il est composé d'une quinzaine de personnalités du monde de la mer et du monde de l'art. Ils se réunissent, tout d'abord, pour choisir ceux dont l'œuvre sera accrochée au Salon de la Marine, institution qui existe dans son état actuel depuis 1942, et qui a lieu presque toujours au musée de la Marine à Paris. Cette année, il devait se tenir pendant l'été au musée des Beaux-Arts de Brest pour les POM, à la médiathèque du plateau des Capucins près du canot de l'Empereur, pour les exposants du Salon et avec la participation du musée national de la Marine de Brest. Le report des fêtes maritimes de Brest, auquel il était intimement lié, a entraîné le sien, inévitable.

Participer au salon de la Marine est la seule véritable obligation légale d'un peintre de la marine, elle résulte du texte de 1981. Il doit exposer deux œuvres ; en réalité il n'en expose qu'une pour des raisons de place disponible.

La belle étrangeté d'un statut si adapté à des artistes

Les différentes modifications du statut ont conservé cette étrangeté et c'est bien ainsi.

Les POM ont rang d'officiers. Les peintres d'abord agréés (nommés pour trois ans, agrément renouvelé 2 fois, presque systématiquement) prennent rang de lieutenant de vaisseau. Ensuite titulaires, les POM prennent rang de capitaine de corvette, pour le reste de leur vie.

Ces grades ne leur sont pas donnés lorsque l'on s'adresse à eux. On les appelle le plus souvent Maître ou parfois, en particulier pendant les embarquements, monsieur le peintre.

Ils ne sont pas militaires mais ils reçoivent une carte militaire ! Ils ne portent pas de galons sur l'uniforme, création récente destinée à les rendre plus présentables ! C'est d'ailleurs la marque d'un changement d'époque. Les peintres, comme tous les membres d'une profession dans le passé, avaient une sorte d'uniforme : celui de rapin¹ ! Mais, depuis 40 ou 50 ans, comme le reste de la population, ils s'habillent de façon hétéroclite d'où l'idée de l'uniforme pour des occasions exceptionnelles. A bord, ils ont la tenue de tous, la fameuse tenue de protection de base (TPB) à laquelle ils ajoutent des épaulettes de peintre officiel de la Marine. Selon l'amiral Bellec (1975), la création de cet uniforme et

1. *Apprenti dans l'atelier d'un peintre (NDLR)*

la remise d'un insigne pour leur uniforme au cours d'une cérémonie très officielle, renforce heureusement leur statut car, il crée une quasi impossibilité de les « dégrader », sauf condamnations correctionnelles pour motif contraire à l'honneur ou passible des Assises.

C'est le Chef d'état-major de la Marine qui reçoit la liste des nouveaux peintres, proposés par le jury du salon de la Marine, les transmet ensuite au Ministre des armées pour signature de la nomination officielle, lorsqu'elle est publiée ensuite au JO.

À l'occasion de la réunion de la nomination, le jury vérifie que le candidat a un véritable tropisme pour la peinture de Marine, les sujets marines ou la marine en général : de plaisance, commerciale ou militaire. Le jury ne manque pas de s'attacher à la carrière des candidats, au titre et au rayonnement, que leur appartenance au corps pourrait donner à la Marine. La multiplicité des talents et des modes de représentation du monde maritime est aussi recherchée. Chaque jury a ses propres tropismes, sous la direction d'un officier général, amateur d'art. Les peintres ont aussi leur rôle, puisqu'ils en sont membres de droit au nombre de deux et, traditionnellement, le président en désigne deux de plus car, les peintres sont les professionnels qui seront les membres d'un même corps, dont la cohésion est souhaitable. C'est pourquoi, il est demandé aux candidats de fournir en plus leur « book », qui résume leur carrière et les œuvres majeures publiées, un dossier d'un minimum de 20 œuvres représentant des sujets marines.

Les peintres de la Marine n'ont pas d'obligation, même pas celle d'embarquer. Ils ont le devoir de consacrer une partie de leur activité picturale au rendu de l'activité de la Marine, ce qui est difficile à apprécier. Beaucoup en profitent autant que possible. Un fait est souvent ignoré, en particulier des marins, c'est que les peintres de la Marine ne sont pas payés. Ils n'ont aucune solde et aucun avantage particulier, à part la nourriture gratuite à bord, en leur qualité d'officiers. Dans le passé, la Marine, perpétuant une tradition ancienne, faisait l'acquisition, en particulier à l'occasion des embarquements, d'œuvres créées par des peintres de la Marine. Elle bénéficiait pour ce faire d'un véritable droit de première vue sur la création. Elle pouvait ainsi acquérir des œuvres, ce qui aidait beaucoup de peintres à vivre de leur métier de peintre officiel de la Marine. La Marine a constitué une véritable collection, en particulier, avec les œuvres qui sont à bord des unités. Aujourd'hui, la Marine ne fait plus aucune acquisition, et n'assure pas non plus le transport, sauf exception d'un vol militaire, des peintres qui se rendent ailleurs qu'à Brest ou à Toulon. Tout complique les embarquements des peintres, en particulier les plus jeunes, qui ont besoin de vivre de leur art et nourrir leur famille. Les embarquements sont aussi très longs : ils durent 1, 2, 3, ou 4 mois. L'embarquement d'un POM, pour une telle durée, est tout à fait exceptionnel. C'est



pourquoi l'Institution n'hésite pas à accepter des financements externes, pour assurer un défraiement aux peintres. L'installation de tableaux importants, dans les carrés « commandant » des nouvelles FREMM, lieu de réception par excellence, en est un exemple. Car, ce qui est maintenu, c'est le souhait des commandants de ces unités, des autorités et des marins en général, d'avoir comme leurs aînés, des œuvres d'art accrochées à leurs murs. *L'Aquitaine*, la *Provence*, la *Bretagne*, la *Normandie* et bientôt l'*Alsace* bénéficieront des œuvres de peintres de la Marine, financé par des mécènes.

Le privilège de l'embarquement pour les peintres est réel : ils sont reçus au carré commandant, et, visitent, bien sûr, tous les carrés. Ils travaillent d'abord sous les regards, le plus souvent très intéressés, des marins et ne manquent pas d'organiser, avant de quitter le bord, une exposition dans le hangar hélicoptère ou dans le carré commandant, ce qui permet aux marins de venir dans ce lieu de façon plus décontractée que d'habitude ! Revenir à bord, quelques mois plus tard est une véritable joie, car, l'accueil est vraiment quasi familial.

Malgré ces changements, perdue un élément essentiel, le respect de la Marine pour la création picturale. Cela peut aller très loin : un commandant dirigeant une manœuvre, pour qu'une ombre sur le sol du pont ne bouge pas trop, ou encore manœuvre maintenue à tribord alors qu'elle serait amplement plus aisée à bâbord afin de permettre la réalisation de la fin d'un tableau. Cette attitude de la Marine est tout à fait exceptionnelle dans notre monde à l'égard des artistes qui pratiquent la forme d'art que pratiquent les peintres de la Marine.

Une nouvelle autorité de tutelle

Dans le passé, c'était le service d'information et de relations publiques (SIRPA) qui était le trait d'union du POM avec l'état-major. Depuis août 2015, c'est le centre d'enseignement supérieur de la marine (CESM), installé à l'Ecole Militaire, qui leur apporte une aide véritable et qui maintient les peintres dans un lien direct avec le Chef d'état-major de la Marine. Au sein du CESM, il existe une cellule des peintres, avec un officier à sa tête et un secrétariat, tout à fait essentielle à la vie de ce groupe. Dernier élément essentiel, depuis 50 ans, dans la vie des peintres de la Marine, leur association : l'APOM.

L'appartenance à cette association n'est nullement obligatoire. Elle permet aux peintres et, aussi à la Marine, de bénéficier d'un organe de contact unique, bien utile. Elle a été voulue en 1972. Parmi ses fondateurs en 1973, Hervigo, peintre à la carrière magnifique et à la haute pensée et Luc-Marie Bayle, directeur du musée de la Marine. L'amiral Bellec a joué un rôle important, en particulier, pour le lien quasi organique entre les POM, l'APOM qu'il a présidée, le Musée qu'il a dirigé et le Salon de la Marine, qui se trouve être le dernier

des grands salons parisiens à se tenir dans un Musée, les autres étant repoussés sous des tentes et réduits à des durées infimes.

L'association est le point de contact des collectivités locales ou des associations qui veulent organiser le séjour d'un ensemble de peintres de la Marine que l'on appelle des Escales. Elles ont lieu une ou deux fois par an et regroupent dix à quinze peintres, hébergés pendant un séjour de huit jours, pour qu'ils peignent ensemble. Ils sont heureux de se retrouver et de quitter la solitude de leur atelier. Depuis 2010, je pense aux séjours organisés régulièrement pour les fêtes maritimes à Brest, à Rouen, dans le golfe du Morbihan, aux escales à Villefranche-sur-Mer, Vannes, la Pointe du Raz, Saint-Quay-Portrieux, Roscoff, Tatihou, Abou Dhabi « de la mer au désert » organisée par l'amiral Beussant, à l'époque Alindien², Djibouti organisée par le commandant de la base mais aussi, l'envoi - dans tous les territoires dits des Outre-mer - de 15 peintres, ainsi que la mission pour les 150 ans du Canal de Suez ou des séjours à Tahiti et de multiples embarquements. Pour 2020, ce sera le tour des Sables d'Olonne de recevoir une exposition d'un mois, au moment du départ du Vendée Globe, ensuite ce sera l'Île de Ré, Cherbourg ou encore Boulogne.

L'association est aussi la courroie de transmission d'expositions organisées, par exemple cette année du 15 juin au 15 septembre, à Bénodet et au Scriptorial à Avranches à la suite de l'escale de septembre dernier. L'association a aussi permis la réalisation d'un livre, financé par la fondation Belem, pour les 120 ans de son magnifique cargo à voile. Ce fut la première collaboration entre les peintres et les écrivains de la Marine. Sans oublier l'importante initiative de la publication prochaine d'un beau livre par Locus Solus.

Il faut bien une association pour essayer d'agir ensemble et regrouper ce que l'une d'entre nous, Anne Smith, appelle un troupeau de chats !

Actualité de la création artistique maritime !

La Marine a voulu marquer un respect de principe à ceux qu'elle honore de cette dignité, en conservant le corps de la Marine. C'est important mais il ne doit pas être un cadre fermé. Les POM ont la volonté de maintenir vivante la tradition de la peinture maritime. C'est essentiel. En même temps, ils sont parmi ceux qui maintiennent une forme de peinture. Cela, en restant des peintres, et pas seulement des fournisseurs d'images seulement figuratives. Leur ambition est plus haute, malgré la difficulté, non des moindres, de l'existence d'une opposition de fait avec ceux, encore appelés peintres dont les réalisations sont de simples provocations, des plaisanteries ou pire encore marquée de l'insignifiance. Citer le peintre Caron est un résumé : « les maîtres qui nous ont précédés, nos

2. *Amiral, commandant la zone maritime de l'océan Indien (NDLR).*



pères, sont en attente d'une descendance, certainement pas de délires et d'attempts multiples à la beauté ». Cette affirmation illustre les grands dangers qui guettent la peinture figurative de nos jours et, pour cette raison, la tradition d'un corps de Peintres de la Marine. Quelle est l'utilité de la peinture, du dessin et du service qu'ils rendraient à la Marine ! Et, cela, en plus avec l'arrivée de la photographie. Comme élément de réponse, je me souviens que mon Maître, Philippe Lejeune, avait coutume d'affirmer que l'on aura vu la lune seulement, lorsqu'un peintre y aura posé son chevalet. Faites le test de regarder un paysage en sortant d'une exposition. Vous le verrez comme le peintre le peindrait. Beau, si c'est Corot, mais, si l'inspiration du peintre montre sa vision horrible du monde, vous verrez un paysage horrible c'est certain. La responsabilité des artistes est plus grande qu'ils ne le croient. La Marine, par tradition, par sagesse, par culture, a bien compris que des artistes pouvaient participer, encore aujourd'hui, à sa gloire que l'on appelle plus souvent aujourd'hui rayonnement.

C'est la raison pour laquelle les POM sont soutenus et pour laquelle il y a des candidats au Salon et au titre.

Les peintres peuvent aussi, avec le même paysage, montrer des visions très différentes à des époques presque semblables. La peinture n'est pas une question de goût mais, de sensibilité du spectateur face à une esthétique. Le vrai changement artistique c'est que les peintres embarqués ne décrivent pas un paysage ou des bateaux mais, offrent un spectacle artistique grâce à l'œuvre d'art qu'ils créent. C'est l'avantage de notre époque. Il n'est plus imposé au peintre d'être descriptif mais d'être artiste. Pourquoi des artistes souhaitent toujours être nommés, alors que parfois s'attache à ce titre une forme d'image passiste, car, ils sont figuratifs, ce qui est souvent rédhitoire aux yeux d'un art officiel ?

Principalement, leur amour de la Marine, de la mer et du monde maritime est leur source d'inspiration. Les POM, je parle des peintres évidemment, s'imposent volontairement comme règle de ne pas sortir du cadre : le plus souvent une toile ou un panneau. Les pincesaux sont leurs instruments d'exécution. Même Richard Texier, non figuratif, a conservé ces instruments et le cadre du tableau.

Les POM en 2020 sont caractérisés, dans l'ensemble, par la poursuite de l'exercice d'un métier que tant d'artistes méprisent, s'acharnant à réaliser des installations, des interventions, des vidéos, des objets beaucoup plus technologiques ou idéologiques qu'artistiques.

L'amour de la beauté et la délectation de l'œuvre d'art sont exclus avec véhémence de la recherche. Les peintres de la Marine, grâce à leur vie d'artistes et leur attachement au monde maritime si concret, découvrent une créativité enrichie du respect, librement accepté, des règles d'un métier. Le joueur de tennis accepte le filet et les lignes du court pour susciter sa créativité et personne ne conteste qu'elle est le fruit du respect de règles plus draconiennes que les nô-

tres. Les 42 POM connaissent la difficulté de rester des artistes et de ne pas fabriquer leur art. Poser son chevalet dans un port militaire, au bord d'un quai avant le départ, s'installer à la passerelle avec son crayon, de la gouache de l'aquarelle pendant des missions, participer à la vie à bord et l'illustrer alors que s'y ajoutent, les surprises, les tempêtes, les pannes, les fêtes, les drames, tsunami ou secours aux migrants, ce sont des garde-fous bien agréables.

Pour terminer deux citations : André Gide en 1911, « *L'art naît de la contrainte, vit de lutte et meurt de liberté* », et Albert Camus, « *J'ai une règle à moi qui est la mer et tout ce qui dans ce monde lui ressemble* ».

06 07 73 05 28

www.peintreofficieldelamarine.fr

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08 - association.assifm@sfr.fr

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».